

RÈGLEMENT SPORTIF

CRITERIUM FÉDÉRAL Échelon DÉPARTEMENTAL



IMPORTANT

Référence : charte d'éthique et déontologique FFTT

La Fédération Française de Tennis de Table se mobilise pour dire STOP à toutes les formes de violences et de dérives dans le SPORT. **TU ES LICENCIÉ A CETTE FÉDÉRATION.**

L'évolution du sport moderne et du Tennis de Table favorise la création harmonieuse d'un équilibre entre compétition et jeu libre, dans le plaisir et la convivialité, mais l'expose à un certain nombre de risques :

Dopage - Violences physiques, verbales, psychologiques ou sexuelles - Tricherie – Paris sportifs

C'est pourquoi nous devons tous rester vigilants pour promouvoir un environnement respectueux, inclusif, et sécurisé pour tous.

PREAMBULE

En inscrivant des joueurs nominativement, les responsables engagent leur responsabilité sportive et financière et valident l'acceptation du présent règlement.

Article 1 *Présentation et conditions de participation*

Type de compétition : compétition individuelle

Compétition mixte : Féminin ou Masculin

Catégories : **toutes catégories**

Le coefficient de cette épreuve sera de 1,5.

Conditions de participation

Compétition ouverte aux pongistes licenciés dans le Cher pour la saison **26-27**.

Classement : aux points au 01/07/2026 pour le premier tour, puis par le classement obtenu au tour précédent pour les tours 2, 3 et 4.

Tenue : la tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu.

Conditions de jeu

Les balles de couleur blanche seront fournies par le CDTT18.

Désignation d'un ou de plusieurs Juge Arbitre(s) par la CDA (Commission Départementale de l'Arbitrage).

Compétition sous la responsabilité d'un membre du CDTT18.

Salle sous la responsabilité du président du club recevant.

Matériel sous la responsabilité du Président du CDTT18.

Article 2 *Formule de la compétition*

Le Comité du Cher organise le critérium individuel à l'échelon départemental

Plusieurs échelons sont proposés suivant le nombre d'inscrits (D1, D2, D3, D4 etc.)

Participation : Un seul échelon par joueur et par tour.

Condition d'engagement : les joueurs peuvent s'inscrire pour les quatre tours, ou plus tard dans la saison. Lors de leur inscription, même à un tour ultérieur au premier, les participants sont inscrits pour tous les tours restants de la saison.

Engagement financier : 9,50 € par participant sénior et vétéran, 8,00€ pour les autres catégories. Ce prix garantit l'engagement pour les 4 tours.

Formule

Vendredi soir : Pointage de 19h15 à 19h45, début à 20h00.

Samedi après-midi : Pointage de 13h15 à 13h45, début 14h00.

Déroulement pour chaque échelon

Matches par poule puis tableau avec classement intégral. Les parties se disputeront au meilleur des 5 manches.

Article 3 Inscriptions

Premier tour : 9/10 octobre. Date butoir des inscriptions : 30 septembre

Deuxième tour : 13/14 novembre. Date butoir des inscriptions : 4 novembre

Troisième tour : 29/30 janvier. Date butoir des inscriptions : 20 janvier

Quatrième tour : 5/6 mars. Date butoir des inscriptions : 24 février

Les inscriptions se feront sur SPID par les clubs, au plus tard le ~~30~~ septembre 2026 pour le premier tour, puis le mardi précédant le tour pour les nouveaux inscrits. Toute inscription ultérieure au mardi à 23 h 59 ne sera pas prise en compte.

Article 4 Echelon départemental

Chaque Comité organise l'épreuve départementale à la date fixée par la commission compétente.

Arbitrage des matchs de la rencontre

Chaque joueur (participant) inscrit à cette compétition sera tenu d'arbitrer des rencontres.

Article 5 Echelon Regional

Les deux finalistes en D1 pour les catégories BG, MG, CG, JG et SG monteront en régional au tour suivant.

Le gagnant en D1 des catégories PG, BF, MF et CF et JF monte en régional au tour suivant.

Pour les SD et PF, les montées sont annoncées au cas par cas par la Ligue CVL.

Article 6 Retards - Absences - Forfaits

En cas de retard : perte des matches due au retard - possibilité de jouer les matches restants.

En cas d'absence "justifiée" : décision prise par la Commission Sportive Départementale.

En cas d'absence non justifiée avant la date du tournoi : forfait et perte de points.

Article 7 Règlement financier : règles générales

Pendant toutes ses compétitions (échelon départemental, échelon régional, échelon national), tous les frais (inscriptions, séjours, déplacements, etc...) restent à la charge des participants.

Article 8 Résultats

Les résultats individuels seront saisis dans le système fédéral (SPID).

Article 9 Récompenses

Pas de récompense pour cette épreuve.

Article 10 Droit à l'image

Au cours de la compétition, des photos et vidéos pourront être prises pour être diffusées sur le site ou les réseaux sociaux du CDTT18. Sauf mail envoyé au CDTT18 de la part de la joueuse, du joueur, ou de son représentant légal avant la compétition, l'informant de son refus, l'inscription équivaudra à une acceptation.

Article 11 Vols - pertes - casses d'objets appartenants aux participants

Le CDTT18 décline toutes responsabilités en cas de casse, de perte, ou de vols d'objets.

Article 12 Dégradation des matériels mis à disposition pour la compétition

Tout matériel (table, filet, séparations, etc. ...) rendu inutilisable en totalité ou partiellement par un participant à cette compétition donnera lieu à une facture à rembourser par celui-ci au Comité du Cher.

Article 13 Buvette - Restauration

Sur place : une buvette avec vente de boissons

OUI

X
X

NON

Sur place : restauration possible ==> vente de sandwiches

OUI

NON

Article 14 Commission Sportive Départementale

Pour des raisons sportives, administratives, ou financières, la Commission Sportive Départementale se réserve le droit de modifier ce présent règlement.

Pour des raisons avérées de sécurité des pratiquants, elle se réserve aussi le droit d'annuler cette compétition.

Article 15 Acceptation et Validation du règlement sportif

A travers mon inscription, je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement sportif et en accepte la totalité du contenu. A travers ma participation, je valide, sans réserve, ce présent règlement.